

**COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

Exercice terminé le 30 juin 2016



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil des commissaires de la  
Commission scolaire Pierre-Neveu

### Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU portant la signature électronique : 2299967613, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2016, l'état des résultats, l'état des surplus (déficits) accumulés, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 7 à 275 ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes et renseignements complémentaires.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la commission scolaire portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la commission scolaire. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.



*Fondement de l'opinion avec réserve*

Ainsi qu'exigé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), entré en vigueur le 14 juin 2013, la commission scolaire n'a pas comptabilisé, au 30 juin 2016 et 2015, à l'état des résultats et à l'état de la situation financière, des paiements de transfert pluriannuels devant être versés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'égard de différents programmes d'aide concernant la construction ou l'acquisition d'immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (chapitre SP 3410 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions par le bénéficiaire lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement cédant à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité. Les incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public n'ont pu être déterminées.

*Opinion avec réserve*

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers, portant la signature électronique 2299967613, donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU au 30 juin 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de la dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.*<sup>1</sup>

Comptables professionnels agréés

Rivière-Rouge  
le 13 octobre 2016

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A103888



## État de la situation financière

au 30 juin 2016

	A	B	C	D
	2016	2015	Variation \$	Variation %
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
01100 Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	4 623 909.26	1 603 159.98	3 020 749.28	188%
01190 Placements temporaires (page 20)	0.00	0.00	0.00	0%
01200 Subvention de fonctionnement à recevoir (pages 21 et 22)	5 875 072.83	6 359 457.94	-484 385.11	-8%
01400 Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 21)	637 807.00	724 707.00	-86 900.00	-12%
01480 Subvention à recevoir - Financement (page 22)	14 614 401.58	14 789 770.38	-175 368.80	-1%
01300 Taxe scolaire à recevoir	824 870.13	760 807.77	64 062.36	8%
01500 Débiteurs (page 23)	1 028 170.36	1 252 723.01	-224 552.65	-18%
01600 Stocks destinés à la revente	37 344.94	122 566.67	-85 221.73	-70%
01700 Placements de portefeuille et prêts (page 24)	0.00	0.00	0.00	0%
01450 Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0.00	0.00	0.00	0%
01990 Autres actifs (page 26)	0.00	0.00	0.00	0%
<b>00000 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>27 641 576.10</b>	<b>25 613 192.75</b>	<b>2 028 383.35</b>	<b>8%</b>
<b>PASSIFS</b>				
03100 Emprunts temporaires (page 30)	0.00	0.00	0.00	0%
03500 Crédoiteurs et frais courus à payer (page 31)	8 803 620.18	7 142 676.34	1 660 943.84	23%
03450 Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) (page 32)	0.00	0.00	0.00	0%
03460 Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	1 587 323.15	1 711 465.17	-124 142.02	-7%
03400 Revenus perçus d'avance (page 33)	125 886.69	94 439.41	31 447.28	33%
03600 Provision pour avantages sociaux (page 34)	3 544 544.19	2 973 920.82	570 623.37	19%
03700 Dettes à long terme à la charge de la CS (page 35)	338 774.71	390 825.33	-52 050.62	-13%
03750 Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	55 877 212.57	53 173 161.93	2 704 050.64	5%
03250 Passif au titre des sites contaminés (page 36)	330 000.00	330 000.00	0.00	0%
03800 Autres passifs (page 36)	118 239.00	162 486.00	-44 247.00	-27%
<b>00010 TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>70 725 600.49</b>	<b>65 978 975.00</b>	<b>4 746 625.49</b>	<b>7%</b>
<b>00020 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	<b>-43 084 024.39</b>	<b>-40 365 782.25</b>	<b>-2 718 242.14</b>	<b>7%</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>				
01800 Immobilisations corporelles (page 40)	49 749 088.71	47 307 462.75	2 441 625.96	5%
01970 Stocks de fournitures	247 330.01	202 069.83	45 260.18	22%
01900 Charges payées d'avance (page 49)	107 338.16	69 069.13	38 269.03	55%
<b>00030 TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS</b>	<b>50 103 756.88</b>	<b>47 578 601.71</b>	<b>2 525 155.17</b>	<b>5%</b>
<b>03900 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	<b>7 019 732.49</b>	<b>7 212 819.46</b>	<b>-193 086.97</b>	<b>-3%</b>

## État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2016

	A	B	C	D	E	
	Budget 2016	Résultats réels 2016	Résultats réels 2015	Variation \$	Variation %	
<b>REVENUS</b>						
00010	Subvention de fonctionnement du MEES (page 50)	49 693 918	50 344 850.69	51 485 172.57	-1 140 321.88	-2%
00020	Subvention d'investissement (CS à statut particulier) (page 51)	0	0.00	0.00	0.00	0%
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	405 849	611 619.10	529 494.09	82 125.01	16%
00040	Taxe scolaire (page 53)	11 888 151	12 012 778.48	10 910 436.79	1 102 341.69	10%
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	217 944	286 277.04	289 445.17	-3 168.13	-1%
980	Ventes de biens et services (page 55)	3 048 133	3 491 481.97	3 110 020.07	381 461.90	12%
00060	Revenus divers (page 56)	652 740	578 112.16	655 138.80	-77 026.64	-12%
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	138 056	140 127.75	150 781.98	-10 654.23	-7%
<b>00000</b>	<b>Total des revenus</b>	<b>66 044 791</b>	<b>67 465 247.19</b>	<b>67 130 489.47</b>	<b>334 757.72</b>	<b>0%</b>
<b>CHARGES</b>						
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	30 843 934	31 934 822.69	31 801 055.30	133 767.39	0%
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	16 037 224	15 337 642.00	15 869 108.55	-531 466.55	-3%
30000	Services d'appoint (page 83)	8 023 839	7 785 415.06	7 980 974.40	-195 559.34	-2%
50000	Activités administratives (page 84)	2 779 484	2 849 144.11	3 024 935.31	-175 791.20	-6%
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	7 053 555	7 207 012.72	7 059 404.23	147 608.49	2%
70000	Activités connexes (page 86)	1 584 446	2 006 148.74	1 815 776.41	190 372.33	10%
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	0	570 623.37	-161 201.66	731 825.03	-454%
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	0	-32 474.53	-18 200.00	-14 274.53	78%
<b>00100</b>	<b>Total des charges</b>	<b>66 322 482</b>	<b>67 658 334.16</b>	<b>67 371 852.54</b>	<b>286 481.62</b>	<b>0%</b>
<b>00200</b>	<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<b>-277 691</b>	<b>-193 086.97</b>	<b>-241 363.07</b>	<b>48 276.10</b>	<b>-20%</b>

**État de l'excédent (déficit) accumulé**

Exercice clos le 30 juin 2016

	A	B
	2016	2015
00010 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	7 212 819.46	7 454 182.53
00020 Redressements affectant les exercices antérieurs (page 120)	0.00	0.00
00030 Solde redressé	7 212 819.46	7 454 182.53
00040 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-193 086.97	-241 363.07
90000 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	7 019 732.49	7 212 819.46

## État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice clos le 30 juin 2016

	A Budget 2016	B Résultats réels 2016	C Résultats réels 2015
00010 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-39 542 355	-40 365 782.25	-37 216 126.86
00020 Redressements affectant les exercices antérieurs (page 120)	0	0.00	0.00
00000 SOLDE REDRESSÉ	-39 542 355	-40 365 782.25	-37 216 126.86
00030 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-277 691	-193 086.97	-241 363.07
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>			
00110 Acquisitions d'immobilisations corporelles (pages 41 et 42)	-5 112 202	-5 945 380.90	-6 157 515.12
00115 Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable (pages 41, 42 et 43)	0	0.00	0.00
00120 Amortissement des immobilisations corporelles (page 43)	3 550 138	3 486 729.47	3 220 541.71
00130 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	-32 474.53	-18 200.00
00140 Produits de disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	49 500.00	18 200.00
00150 Réductions de valeur d'immobilisations corporelles (page 85)	0	0.00	0.00
00160 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (page 101)	0	0.00	0.00
00100 Total de la variation due aux immobilisations corporelles	-1 562 064	-2 441 625.96	-2 936 973.41
00200 Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	0	-83 529.21	28 681.09
00300 AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-1 839 755	-2 718 242.14	-3 149 655.39
90000 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	-41 382 110	-43 084 024.39	-40 365 782.25

## État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2016

	A 2016	B 2015
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
00010 Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-193 086.97	-241 363.07
<b>Éléments sans effet sur la trésorerie</b>		
00020 Créances douteuses	7 427.84	-67 682.42
00030 Provisions liées aux placements	0.00	0.00
00040 Provision pour avantages sociaux futurs	570 623.37	-161 201.66
00050 Stocks et charges payées d'avance	1 692.52	-93 885.58
00060 Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-140 127.75	-150 781.98
00070 Amortissement des frais reportés liés aux dettes	47 451.64	46 467.73
00080 Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	3 486 729.47	3 220 541.71
00090 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 3)	-32 474.53	-18 200.00
00100 Perte (gain) sur disposition de placements (page 56)	0.00	0.00
00110 Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	2 484 839.48	1 340 928.34
00120 Autres éléments hors trésorerie	0.00	0.00
00121 Terrains reçus à titre gratuit	0.00	0.00
00122 Réserve au Ministère	0.00	0.00
<b>00000 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 233 075.07</b>	<b>3 874 823.07</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
00210 Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-5 866 374.17	-5 594 753.52
00220 Produits de disposition d'immobilisations corporelles	49 500.00	18 200.00
00250 Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (sauf celles transférées à une entité du périmètre comptable)	0.00	0.00
<b>00200 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>	<b>-5 816 874.17</b>	<b>-5 576 553.52</b>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
00230 Sorties de fonds pour l'acquisition de placements de portefeuille et prêts	0.00	0.00
00240 Produits de disposition de placements de portefeuille et prêts	0.00	0.00
<b>00249 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
00310 Utilisation du fonds d'amortissement afférent aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	0.00	0.00
00320 Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	17 042 499.00	6 844 070.10
00330 Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	-14 385 900.00	-3 180 119.00
00340 Produits provenant de l'émission de dettes à la charge de la CS	0.00	0.00
00350 Remboursement de dettes à la charge de la CS	-52 050.62	-50 511.02
00360 Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	0.00	-700 000.00
00370 Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0.00	0.00
00380 Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0.00	0.00
<b>00300 FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>2 604 548.38</b>	<b>2 913 440.08</b>
<b>00400 AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>3 020 749.28</b>	<b>1 211 709.63</b>
00510 Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 603 159.98	391 450.35
<b>90000 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>4 623 909.26</b>	<b>1 603 159.98</b>

**Actifs financiers nets (dette nette) exempts d'un financement du MEES ou d'un autre partenaire**

30 juin 2016

	A 2016	B 2015
<b>00010 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE) (page 2)</b>	<b>-43 084 024.39</b>	<b>-40 365 782.25</b>
<b>Actifs financiers financés par le MEES ou un autre partenaire</b>		
00110 Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0.00	0.00
00120 Subvention à recevoir - Financement (page 22)	17 159 008.72	17 338 286.44
00140 Subvention d'investissement à recevoir (CS à statut particulier) (page 21)	0.00	0.00
<b>00100 Total des actifs financiers financés par le MEES</b>	<b>17 159 008.72</b>	<b>17 338 286.44</b>
<b>Passifs financés par le MEES ou un autre partenaire</b>		
00210 Solde des allocations d'investissement à financer à long terme (page 300)	4 436 626.64	4 759 009.63
00220 Provision pour avantages sociaux financée par le MEES (page 22)	2 544 607.14	2 548 516.06
00230 Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (pages 35, 36 et 26)	55 877 212.57	53 173 161.93
00240 Passif au titre des sites contaminés assumé par le MEES (page 36)	330 000.00	330 000.00
<b>00200 Total des passifs financés par le MEES</b>	<b>63 188 446.35</b>	<b>60 810 687.62</b>
<b>Revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles</b>		
00310 Subvention d'investissement reportée (CS à statut particulier) (page 32)	0.00	0.00
00320 Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	1 587 323.15	1 711 465.17
<b>00300 Total des revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles</b>	<b>1 587 323.15</b>	<b>1 711 465.17</b>
<b>90000 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MEES OU D'UN PARTENAIRE</b>	<b>4 532 736.39</b>	<b>4 818 084.10</b>

## Détails des revenus et charges liés au fonctionnement et à l'investissement

Exercice clos le 30 juin 2016

	Exercice terminé le 30 juin 2016			Exercice terminé le 30 juin 2015			
	A Fonctionnement	B Investissement	C = A + B Total	D Fonctionnement	E Investissement	F = D + E Total	
<b>REVENUS</b>							
00010	Subvention de fonctionnement du MEES (page 50)	46 874 219.49	3 470 631.20	50 344 850.69	48 326 399.15	3 158 773.42	51 485 172.57
00020	Subvention d'investissement (CS à statut particulier) (page 51)		0.00	0.00		0.00	0.00
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	611 619.10		611 619.10	529 494.09		529 494.09
00040	Taxe scolaire (page 53)	12 012 778.48		12 012 778.48	10 910 436.79		10 910 436.79
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	286 277.04		286 277.04	289 445.17		289 445.17
980	Ventes de biens et services (page 55)	3 491 481.97	0.00	3 491 481.97	3 110 020.07	0.00	3 110 020.07
00060	Revenus divers (page 56)	578 112.16	0.00	578 112.16	655 138.80	0.00	655 138.80
966	Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)		140 127.75	140 127.75		150 781.98	150 781.98
00100	<b>Total des revenus</b>	<b>63 854 488.24</b>	<b>3 610 758.95</b>	<b>67 465 247.19</b>	<b>63 820 934.07</b>	<b>3 309 555.40</b>	<b>67 130 489.47</b>
<b>CHARGES</b>							
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	31 841 567.07	93 255.62	31 934 822.69	31 731 585.75	69 469.55	31 801 055.30
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	15 298 329.15	39 312.85	15 337 642.00	15 835 220.17	33 888.38	15 869 108.55
30000	Services d'appoint (page 83)	7 780 283.37	5 131.69	7 785 415.06	7 971 957.61	9 016.79	7 980 974.40
50000	Activités administratives (page 84)	2 838 070.16	11 073.95	2 849 144.11	3 018 606.96	6 328.35	3 024 935.31
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	3 716 406.52	3 490 606.20	7 207 012.72	3 827 586.75	3 231 817.48	7 059 404.23
70000	Activités connexes (page 86)	1 943 150.58	62 998.16	2 006 148.74	1 738 308.96	77 467.45	1 815 776.41
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (page 3)	570 623.37		570 623.37	-161 201.66		-161 201.66
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)		-32 474.53	-32 474.53		-18 200.00	-18 200.00
00200	<b>Total des charges</b>	<b>63 988 430.22</b>	<b>3 669 903.94</b>	<b>67 658 334.16</b>	<b>63 962 064.54</b>	<b>3 409 788.00</b>	<b>67 371 852.54</b>
00300	<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<b>-133 941.98</b>	<b>-59 144.99</b>	<b>-193 086.97</b>	<b>-141 130.47</b>	<b>-100 232.60</b>	<b>-241 363.07</b>

---

# COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS

La commission scolaire est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3). La commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

La commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la commission scolaire utilise prioritairement le manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

#### **Estimations comptables**

La préparation des états financiers de la commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

---

## COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

#### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

##### **Actifs financiers**

###### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent : les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

###### *Débiteurs*

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

###### *Stock destiné à la vente*

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

##### **Passifs**

###### *Régime de retraite*

Les membres du personnel de la commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la commission scolaire, envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.



---

## COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

#### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

##### Passifs (suite)

###### *Provision pour avantages sociaux*

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant gagnés par les employés de la commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est portée aux résultats.

###### *Dettes à long terme*

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

###### *Passif au titre des sites contaminés*

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la commission scolaire en assumera la responsabilité dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif au titre de sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

---

## COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

#### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

##### Actifs non financiers

##### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseaux de télécommunication	20 ans

Le coût des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles.

---

## COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

#### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

##### Actifs non financiers (suite)

##### *Immobilisations corporelles (suite)*

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des revenus reportés, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les revenus reportés sont virés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur et la dépréciation est constatée aux résultats du poste « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise de valeur n'est constatée.

##### *Stocks de fournitures*

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

---

## COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

#### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

##### Revenus

##### *Subventions et contributions reportées*

Les subventions du MEES sont constatées dans l'exercice où la commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

##### *Taxes scolaires*

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés dans la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

---

## COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

#### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

##### Revenus (suite)

##### *Ventes de biens et revenus divers*

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

##### Charges

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

#### 3. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à :	1 210 221 \$	1 473 836 \$
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à :	184 755 \$	176 404 \$

---

## COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

#### 4. TAXES SCOLAIRES À RECEVOIR

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Exercice 2015-2016	589 442 \$	- \$
Exercice 2014-2015	115 858	545 995
Exercice 2013-2014	19 325	106 573
Exercice 2012-2013	5 689	17 144
Exercice 2011-2012 et antérieurs	20 165	25 365
Intérêts à recevoir	100 245	91 096
Dépréciation des comptes clients	( 25 854)	( 25 365)
	<u>824 870 \$</u>	<u>760 808 \$</u>

#### 5. EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement et garantis par le MEES. L'ouverture de crédit autorisé est de 30 064 180 \$ (2015 - 19 224 924 \$). L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont inutilisés au 30 juin 2016.



---

## COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

#### 6. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Le détail de la provision pour avantages sociaux à payer est présenté à la page 34 du rapport financier.

#### 7. EMPRUNTS À LONG TERME À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Contrat de location remboursé au cours de l'exercice	- \$	2 997 \$
Intérêts inclus dans les versements	<u>-</u>	<u>116</u>
	-	2 881
Emprunt, d'un montant original de 525 000 \$, remboursable par annuités de 64 766 \$ incluant les intérêts au taux de 3,94 %, jusqu'à l'échéance en avril 2022	<u>338 775</u>	<u>387 944</u>
	<u>338 775 \$</u>	<u>390 825 \$</u>

---

## COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

#### 7. EMPRUNTS À LONG TERME À LA CHARGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE (suite)

Les versements en capital exigibles sur la dette à long terme à la charge de la commission scolaire au cours des cinq prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2017	-	51 150 \$
2018	-	53 203 \$
2019	-	55 337 \$
2020	-	57 557 \$
2021	-	59 866 \$
2022 et suivantes	-	61 662 \$

#### 8. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Emprunt, d'un montant original de 1 994 000 \$, remboursable par annuités de 110 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,0943 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 1 664 000 \$ à l'échéance en décembre 2018	1 884 000 \$	1 994 000 \$
Emprunt, d'un montant original de 5 175 000 \$, remboursable par annuités de 207 000 \$, plus les intérêts au taux de 3,1557 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 3 312 000 \$ à l'échéance en septembre 2023	<u>4 761 000</u>	<u>4 968 000</u>
À reporter	6 645 000	6 962 000

---

## COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

8. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Reporté	6 645 000 \$	6 962 000 \$
Emprunt, d'un montant original de 668 215 \$, remboursable par annuités de 71 188 \$ incluant les intérêts au taux de 2,963 %, venant à échéance en octobre 2022	487 807	549 707
Emprunt, d'un montant original de 4 842 000 \$, remboursable par annuités de 194 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,437 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 3 678 000 \$ à l'échéance en décembre 2019	4 260 000	4 454 000
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	-	11 824 000
Emprunt, d'un montant original de 9 326 000 \$, remboursable par annuités de 373 000 \$, plus les intérêts au taux de 3,07 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 7 461 000 \$ à l'échéance en décembre 2017	7 834 000	8 207 000
Emprunt, d'un montant original de 1 248 000 \$, remboursable par annuités de 416 000 \$, plus les intérêts au taux de 1,040 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 416 000 \$ à l'échéance en juin 2018	<u>832 000</u>	<u>1 248 000</u>
À reporter	20 058 807	33 244 707



---

## COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

8. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Reporté	20 058 807 \$	33 244 707 \$
Emprunt, d'un montant original de 5 625 000 \$, remboursable par annuités de 225 000 \$, plus les intérêts au taux de 1,201 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 4 950 000 \$ à l'échéance en décembre 2019	5 625 000	5 625 000
Emprunt, d'un montant original de 17 154 000 \$, remboursable par annuités de 1 205 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,344 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 5 104 000 \$ à l'échéance en septembre 2026	17 154 000	-
Emprunt, d'un montant original de 12 800 000 \$, remboursable par annuités de 764 000 \$, plus les intérêts au taux de 1,9068 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 9 744 000 \$ à l'échéance en avril 2017	9 744 000	10 508 000
Emprunt, d'un montant original de 5 238 000 \$, remboursable par annuités de 436 000 \$, plus les intérêts au taux de 2,11 % versés semestriellement et par un versement final en capital de 3 494 000 \$ à l'échéance en avril 2017	3 494 000	3 930 000
Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	<u>( 198 594)</u>	<u>( 134 545)</u>
	<u>55 877 213 \$</u>	<u>53 173 162 \$</u>



---

## COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

#### 8. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2017	-	16 031 734 \$
2018	-	9 883 623 \$
2019	-	3 562 567 \$
2020	-	10 109 569 \$
2021	-	1 483 630 \$
2022 et suivants	-	15 004 684 \$

#### 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles est présenté à la page 40 du rapport financier.

Le total des immobilisations corporelles inclut une immobilisation louée en vertu d'un contrat de location-acquisition pour 13 584 \$ (2015 - 13 584 \$), soit pour du matériel et équipement. Le montant d'amortissement cumulé lié à cette immobilisation est de 13 584 \$ (2015 - 11 093 \$).

---

## COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

#### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Politique de gestion des risques

La commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2016.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la commission scolaire représente l'exposition maximale de la commission scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2016.

---

## COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

#### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### Risque de crédit (suite)

Débiteurs	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	533 963 \$	528 852 \$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	7 118	8 335
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	( 9 745)	63 729
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	<u>290 761</u>	<u>360 658</u>
	822 097	961 574
Provision pour créances douteuses	<u>( 22 958)</u>	<u>( 15 530)</u>
	<u>799 139 \$</u>	<u>946 044 \$</u>

---

## COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

#### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et charges courues à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses emprunts à long terme. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la commission scolaire au 30 juin 2016 se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
30 juin 2016					
Créditeurs et frais courus à payer	8 508 587 \$	147 623 \$	127 334 \$	20 076 \$	8 803 620 \$
Dettes à long terme	16 082 722 \$	13 554 472 \$	11 710 468 \$	15 066 919 \$	56 414 581 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	2 819 322 \$	101 769 \$	109 757 \$	513 696 \$	3 544 544 \$
30 juin 2015					
Créditeurs et frais courus à payer	7 026 906 \$	92 364 \$	23 406 \$	- \$	7 142 676 \$
Dettes à long terme	14 437 958 \$	23 609 710 \$	11 375 030 \$	4 275 834 \$	53 698 532 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	2 301 368 \$	41 720 \$	87 418 \$	543 415 \$	2 973 921 \$

Afin de réduire son risque de liquidité, la commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

---

## COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

#### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Compte tenu de la nature de ses activités, la commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

##### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les acceptations bancaires et les emprunts à long terme. L'instrument financier à taux variable est l'emprunt temporaire.

Étant donné que la commission scolaire comptabilise ses instruments financiers portant intérêt à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ne peut être déterminée, car le solde de la marge de crédit au 30 juin 2016 est nul.



---

## COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

#### 11. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

La commission scolaire est liée par des contrats de location, de service, d'approvisionnement et de construction non résiliables représentant des engagements de 3 995 845 \$.  
Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2017	-	3 275 839 \$
2018	-	332 855 \$
2019	-	279 748 \$
2020	-	107 403 \$

La commission scolaire a signé des contrats d'une durée de cinq (5) ans pour le transport scolaire. Ces contrats représentent un engagement total de 4 910 492 \$, incluant les taxes applicables et est exigible au cours du prochain exercice. Par ailleurs, la commission scolaire s'est également engagée par contrats pour le transport scolaire par berline. Le solde de cet engagement est de 573 630 \$ et est exigible au cours du prochain exercice.

#### 12. ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice, des plaintes et griefs ont été déposés contre la commission scolaire par des employés. De l'avis de la direction, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement de ces litiges et le montant, le cas échéant, que la commission scolaire pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

---

## COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2016

#### 13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 dans les états financiers.

De plus, la commission scolaire exerce une influence notable à la Fondation de l'école du Méandre, la Fondation de l'école polyvalente Saint-Joseph et la Fondation du Centre de formation professionnelle Mont-Laurier. Aucune transaction financière n'a eu lieu entre ces fondations et la commission scolaire au cours de l'exercice.

La commission scolaire a versé au cours de l'exercice un montant de 23 895 \$ (2015 - 20 597 \$) à une société dont un actionnaire est administrateur de la commission scolaire pour l'achat de biens et services.

#### 14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2015 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2016.